

“ de la Chambre, l'on a murmuré qu'un groupe d'avocats, de notaires, d'hommes de profession en un mot, avaient fait opposition à notre bill pour des raisons d'intérêts de caste ; certains esprits étroits craignant que les dispositions de cette loi ne découragent les aspirants disciples d'Esculape et les poussent vers les autres carrières libérales dont l'accès serait plus facile. Aux commerçants, aux cultivateurs, l'on a insinué que les frais des cours médicaux déjà très élevés, deviendraient exorbitants et fermeraient les portes de notre belle profession aux fortunes modestes. L'on a même ajouté, tout haut, que nos médecins étaient assez *capables* ; qu'en prolongeant leurs études stagiaires l'on donnerait occasion à nos futurs guérisseurs “ de surcharger le public, etc., etc.”

Lequel de ces arguments a touché le député de Montcalm ? — Il m'est difficile de le dire, mais il me semble pourtant que le mal ne serait pas énorme si l'on pouvait parvenir à atténuer la pléthore médicale dont nous souffrons tous. Si nous étions un peu moins nombreux, nous pourrions peut-être vivre de notre art, et alors l'on n'aurait pas la tristesse et l'humiliation de voir des confrères faire office de secrétaire-trésorier de leur municipalité, de directeur de poste, voir même d'humble employé de la compagnie Bell ; — toutes choses qui répugnent à la dignité professionnelle, qui empêchent le médecin d'étudier, de suivre le courant de la science, et qui font avec le temps du praticien le plus intelligent, un routinier très peu au-dessus du charlatan.

Messieurs l'on a été jusqu'à dire que le vote du député de Montcalm était l'expression d'une rancune qu'il avait gardée à l'Université Laval pour des motifs qu'il nous serait trop long d'exposer ici, et qui ne nous intéressent pas d'ailleurs. Si tel était le cas, non seulement il aurait trahi les intérêts de la profession, mais il aurait forcé à son mandat. — Nous sommes unanimement en faveur de la création d'un Bureau provincial d'examineurs, nous demandons des réformes dans l'enseignement universitaire, toutes choses qui peuvent créer un certain malaise entre la profession et l'université, mais nous ne voulons pas détruire notre Alma Mater, nous voulons au contraire l'aider dans l'évolution progressive auquel elle aspire. Et M. le Dr Bissonnette a été bien mal inspiré dans sa conduite à la Législature à ce sujet. Laissez-moi vous dire pour terminer que je regrette que M. Bissonnette ne fasse pas partie de notre Association, car je serais heureux de l'entendre personnellement nous exposer les motifs de son vote.

MM. les Drs Lippé, Barolet, Gadoury, Laporte, Magnan, Marion, Bonin, Laurendeau, etc., prennent tour à tour la parole